

COMMUNIQUE

FIN DE L'ATU DE L'IKERVIS

Le 16 Juillet 2021, le Ministère de la santé a publié au Journal Officiel la fin de la prise en charge de l'Ikervis® 1 mg/ml, collyre en émulsion, en boîte de 30, au titre du système de post ATU à compter du **31 Juillet 2021**.

L'AFGS (Françoise Pellet), France Assos Santé (Yann Mazens), Alliance Maladies Rares (Hélène Gaillard) ont participé à plusieurs réunions avec la Direction de la Santé, la Direction Générale de l'Offre de soins (DGOS), le Direction de la Sécurité Sociale (DSS) et SANTEN. Malgré l'intervention de France Assos Santé, Alliance Maladies Rares et l'AFGS la fin de l'ATU de l'IKERVIS a été prononcée. Voici comment va se dérouler la fin de cette ATU.

Pendant les 3 premiers mois à compter du 31 Juillet, c'est-à-dire **jusqu'au 31 Octobre 2021**, Ikervis® continuera à être pris en charge par la sécurité sociale.

Au-delà de cette période de 3 mois, le prix du traitement sera à la charge du patient et sera facturé par chaque pharmacie à usage interne au prix d'achat pendant une période de 9 mois environ. SANTEN représentera son dossier à la commission de transparence en janvier 2022. Nous vous tiendrons au courant de la suite du dossier.

La Présidente de l'AFGS